

# PROLONGATION DU TÉLÉTRAVAIL ILLIMITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAPE OU EN ÉTAT DE GROSSESSE

**Nom de l'entreprise :** ONELIFE

**Secteur d'activité :** Activités financières et d'assurance

**Catégorie de l'entreprise :** PME

## Description de l'action

Mesure exceptionnelle de télétravail illimité jusqu'au 31 décembre 2022 pour les personnes en situation d'handicap et en état de grossesse

## Contexte

Nos collaborateurs·trices en situation d'handicap ou en état de grossesse doivent faire face, depuis la fin des accords fiscaux, au trafic intense du essentiellement aux travaux d'aménagement sur autoroute A3. Cette situation entraîne une fatigabilité importante qui peut avoir des conséquences sur leur état.

## Objectifs

Permettre à notre cible citée ci-dessus de bénéficier du télétravail illimité si elle le souhaite.

## Approche

Permettre à notre cible de conserver une qualité de vie en diminuant la charge de fatigue et donc diminuer les risques en passant des heures sur les routes encombrées.

## Impact

Réduire les arrêts maladie, permettre à notre cible de continuer à travail et de ce fait ne pas sentir exclue

## « A faire »

Discuter avec les personnes intéressées, les rassurer et également leur faire part des impacts fiscaux que cela pourrait avoir sur leur rémunération (généralement aucun)

## « Ne pas faire »

Imposer cette pratique